

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A LA CATEGORIE «B» DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement à l'ETG) est délivrée dans les locaux de l'école de conduite pendant 1h30, par l'intermédiaire de cours audiovisuels collectifs, par un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, ou par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne (DVD), en option.

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premier secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques :

Les cours thématiques seront dispensés aux heures prévues dans nos locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques développées sont les suivantes :

- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite.
- L'influence de la fatigue sur la conduite.
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée.
- Les usagers vulnérables.
- La pression sociale (publicité, travail..)
- La pression des pairs.

La formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences (REMC) sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du deux-roues motorisés.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- Le pourquoi.
- Le comment.
- Les risques.
- Les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève.
- Les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail...

- L'auto-évaluation.